



Jurisprudence de la Cour de cassation sur l'escroquerie bancaire par spoofing/usurpation/parodie téléphonique

Jurisprudence publié le 03/11/2024, vu 139 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Communiqué de la Cour de cassation facile à comprendre relatif à une jurisprudence récente relative à l'escroquerie bancaire par spoofing/usurpation/parodie téléphonique : actualité jurisprudentielle + jurisprudences en open data

Le client qui se fait piéger au téléphone par un faux conseiller bancaire ne peut se voir reprocher par sa banque d'avoir commis une négligence grave.

Il a donc le droit d'être remboursé par sa banque des virements frauduleux.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.courdecassation.fr/toutes-les-actualites/2024/10/23/communique-escroquerie-bancaire-par-spoofing-telephonique>

Texte de l'arrêt faisant jurisprudence :

<https://www.courdecassation.fr/decision/67189203d8ceca1cd7018c82>

https://www.courdecassation.fr/files/files/Communiqu%C3%A9s/Arret_23-16.267.pdf

DE PLUS JURISPRUDENCE EN OPEN DATA :

https://www.courdecassation.fr/recherche-judilibre?search_api_fulltext=spoofing&op=Rechercher&date_du=&date_au=&judilibre_jurisdiction=

ENFIN :

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/fraude-telephonique-au-faux-conseiller-chambre-commerciale-hausse-ton>